

pièces, véritables taudis où l'air et la lumière ne pénètrent pas, logements indignes du siècle dans lequel nous vivons.

Le manque d'habitations salubres pour les classes laborieuses constitue un mal social. Les causes en sont nombreuses : destructions d'un nombre considérables de maisons au cours des hostilités, arrêt presque complet des constructions pendant quatre années de guerre, recrudescence des mariages aussitôt après la guerre, accaparement des immeubles par les banques, transformation de maisons d'habitations en garages d'automobiles, afflux vers les villes des ouvriers agricoles, habitants des campagnes et des étrangers appelés en France pour remplacer la main-d'œuvre déficitaire.

Il n'y a qu'un remède au mal dénoncé : la construction en grand nombre d'habitations salubres à bon marché.

C'est pour répondre à cette nécessité que le parlement a voté la loi du 5 décembre 1922, codifiant les lois ayant pour but de faciliter l'accès à la petite propriété.

Armentières, ville industrielle par excellence ne devait pas rester en dehors du mouvement qui doit donner à l'ouvrier, à l'employé, au petit artisan, au fonctionnaire, les avantages incontestables de cette loi sociale ; et la constitution du Bien-Être Armentierois fut décidé.

La forme coopérative fut adoptée parce que dans cette forme, les locataires sont également actionnaires, ce qui leur permet de prendre une part d'action plus directe dans la marche et le fonctionnement de la Société, leur confiance est alors absolue et ils se sentent davantage chez eux.

Cette décision prise, la Société Coopérative d'Habitations à Bon marché « Le Bien-Être Armentierois » fut créée.

Le choix du terme « Habitation à Bon Marché » n'a peut-être pas été très heureux.

En effet, il vient à l'esprit, quand on entend ces mots, l'idée d'une maison construite avec des matériaux de qualité inférieure et n'offrant aucune garantie de solidité. Or, c'est là une idée des plus fausses. Ces habitations sont construites de façon tout à fait normales et par « Habitations à Bon Marché » il faut entendre habitations établies dans les conditions de salubrité conformes à la loi du 5 décembre 1922 et dont les prix de revient maxima ont été fixés par cette loi.

Le bon marché provient surtout des avantages accordés par l'Etat qui prête des fonds à des conditions exceptionnelles et fait bénéficier ces constructions d'exonérations très importantes.

De plus, ces habitations sont construites en séries et sur des terrains dont les prix sont peu élevés, ce qui permet d'obtenir un prix de revient bien inférieur à celui atteint par une maison construite isolément ».

Suivaient quatre types de maisons dessinées par les architectes Dutartre-Caro-Ramonatxo d'Armentières, au prix de 20000 fr à 37600 fr en 1925 soit, si l'on en croit les tables de pouvoir d'achat en franc et euro, de 15000 à 28000 euros de 2007 !

Edito

Le 15 septembre, la ville inaugure sa « promenade du patrimoine ».

Conçue par l'association « Des pieds à la Tête », cette promenade offrira en vingt étapes, l'opportunité de découvrir les richesses qu'Armentières a hérité de son passé : architecture civile, religieuse, industrielle mais aussi patrimoine naturel, histoires des activités...

Ce parcours, qui sera un outil pour les Armentierois, l'office de tourisme et ses visiteurs, n'existera pour partie, que grâce aux documents préservés par la ville depuis des siècles. Gageons que les personnes intéressées se rendront aussi au service des archives pour y découvrir une toute première ou une 21^{ème} étape du patrimoine Armentierois.

N°122
Septembre - Octobre 2007
ISSN 1953-6550



**« Le Christ aux outrages » de Gerrit Van Honthorst
œuvre classée Monument Historique,
extrait de la plaque « Richesses architecturales :
l'église Saint Vaast » de la « promenade du patrimoine »**

EN BIBLIOTHEQUE AUX ARCHIVES : Un roi à Armentières en septembre

Monté sur le trône en 1824, à la mort de son frère Louis XVIII, le Roi Charles X entreprit en septembre 1827 son premier voyage pour "se montrer à ses peuples".

L'ouvrage que vous pouvez consulter, détaille sous forme d'un reportage, les faits et gestes du Roi et de son entourage depuis le départ de St. Cloud.

Les distributions de médailles et des largesses diverses, les passages d'arcs de triomphe, les inspections de troupes, les illuminations, expositions, et autres visites ponctuent le voyage.

Le Roi et sa suite traversent Soissons, Laon, Saint Quentin, Cambrai, Valenciennes, Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque, où se termine le voyage.

Le Roi Charles X arriva à Armentières le 9 septembre 1827 à 8h30. Il s'arrêta au pied d'un arc de triomphe qui avait été élevé à l'entrée de la ville et où l'attendaient le Préfet, le Maire Ghesquière et les corps constitués.

Reçus à l'hôtel de ville, le Roi et le Dauphin souhaitèrent se montrer au balcon.

Le monarque quitta la ville après avoir remis au Maire 1000 francs pour les pauvres.

La population l'accompagna sur la route de Nieppe aux cris répétés de « Vive le Roi ».

Pour en savoir plus, le lecteur consultera l'ouvrage de Ch. Rozoir, conservé en bibliothèque aux Archives sous le N°549 : Relation historique pittoresque et statistique du voyage de S.M.CHARLES X dans le département du Nord, Paris, Imprimerie de A. Belin, 1827, 142p.



● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : armentieres.fr

REÇU AUX ARCHIVES

De Monsieur de Meulenaere :

De Meulenaere (Fabrice), Militaires armentierois morts au cours de la période 1792-1815, Lomme, 2007, n.p.

De Monsieur Pierre Descamps :

Une revue du CERCLE HISTORIQUE D'AUBERS-EN-WEPPES, Autrefois, N°86, Juin 2007, 40p.

De Monsieur Mariage :

Un ensemble de documents, témoignages, photographies (originaux et copies) relatifs à l'E.N.P. (actuel Lycée Gustave Eiffel) et plus particulièrement à la promotion 1948-1952/53 (1949-2007).

De Monsieur Schricke :

Un ensemble de documents de la Grande Fanfare d'Armentières : courriers divers, coupures de presse, photographies, diplômes (1974-1993).

Du Ministère de la Culture et de la Communication : DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, DEPARTEMENT DU RESEAU INSTITUTIONNEL ET PROFESSIONNEL, l'activité de la direction des archives de France et des services publics d'archives, Paris, 2004, 100p et annexes.

Nous les remercions ainsi que Monsieur Cherigé, Monsieur Dhénin et Monsieur Glais.

COMMUNICATION DE : Mr Fabrice de MEULENAERE

Relation inédite d'une procession sacrilège à Armentières (1793)

Dans son ouvrage bien connu (1), le Dr Abel Joire rapporte qu'en 1793 fut organisé un simulacre de procession à l'issue de laquelle on brûla les tableaux, statues, bannières, croix et autres objets conservés en l'église Saint-Vaast. L'auteur qui fournit sur ces faits d'assez nombreux détails, puisés dans un journal manuscrit (2) et la tradition orale, ne pouvait alors citer aucun document officiel (3) appuyant son propos. En 2005, les Archives départementales du Nord firent l'acquisition d'un procès-verbal (4) qui confirme la véracité de cet événement ; étant donné l'intérêt du document, nous en fournirons ici le texte complet. Notons encore que tout le mobilier de l'église ne fut pas détruit ou vendu à ce moment ; en effet, une liste assez longue de celui-ci, y compris des statues, tableaux, candélabres etc., figure dans le registre des délibéra-

tions du conseil municipal ; elle fut dressée le 1^{er} nivôse an VI (21 décembre 1797) (5).

Liberté, égalité, unité indivisibilité ou la mort
Société populaire et révolutionnaire d'Armentières

La Société, après avoir banni de son sein le ministre du culte fanatique par son arrêté du 22 brumaire (6), a arrêté en outre dans sa séance du 7 frimaire (7) que le règne du Bons Sens étoit encore insulté par toutes les effigies absurdes et immorales qui ont trop longtemps insulté en France à la raison et à l'honnêteté publique, en servant d'épouvantail à un peuple trop crédule; a déclaré qu'ayant abjuré tout autre culte que celui de la vertu, de la raison, de la liberté et de l'égalité, il falloit détruire jusqu'au souvenir de ces effigies obscènes et mensongères; en conséquence que tous les soi-disant saints, saintes, vierge, martyre ou non etc.

etc. qui se trouvent dans la ci-devant église seront brûlés ; qu'à cet effet, la Société en corps assisteroit à cette cérémonie suivant la marche et avec le costume ainsi qu'il suit :

Un membre revêtu de la robe du bedeau portant le bâton du ci-devant bailli d'église ouvrirait la marche de cette procession funèbre ; qu'un autre en suppli (8) porterait la croix; que huit autres revêtu de chape (9) noir formeroient le corps d'oristes (10); que quatre autres porteroient un catafalque sur le haut duquel seroit assis un membre d'une structure et d'une figure à la Esope (11) orné de tous les attributs de la mort; que les quatre plus anciens de la Société porteroient les coins du poêle (12) ; que les deux secrétaires seroient revêtus de chacun une robe noire faisant la fonction de diacre et sous-diacre; que le président, également revêtu d'une robe noire, feroit celle de prêtre et marcheroit sous un dé (13) porté par quatre autres membres; qu'une vingtaine

des enfans des sociétaires seroient revêtus de supplis et feroient les fonctions de clercq; que la masse du peuple formeroit le centre du cortège portant chacun une idole de ces vils idoles du fanatisme ; que le surplus des sociétaires porteroient des cierges et que généralement tous les membres seroient revêtus du bonnet rouge.

Procès-verbal de la cérémonie du dix frimaire tenu par la Société Populaire dont copie sera envoyée à toutes les sociétés affiliées et aux représentants du peuple. Les membres composant la Société populaire se sont rendus à la ci-devant église à deux heures après midi ; la garde nationale requise par la municipalité s'y est rendue en armes et formoit une haie autour du cortège costumé ainsi qu'il est dit par l'arrêté qui précède ; un piquet de cavalerie ouvroit cette marche imposante qui a eû lieu par toute la ville et qui s'est terminée sur la place d'armes (14) où l'on a

livré aux flammes toutes ces idoles du fanatisme. Cette cérémonie s'est exécutée à la grande satisfaction du peuple, qui a vu avec plaisir se consommer tous les sacrés emblèmes qui empoisonnoient son cœur et son esprit ; Etoient signes Bayart jeune, président, Droulez et Michelet aîné, secrétaires.
Pour copie conforme à l'original.
(suivent les signatures).

(1) Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution... Lille, 1876, pp. 84-87 et 197.

(2) Une copie de celui-ci a été donnée par H. Platelle, le journal inédit d'un bourgeois d'Armentières pendant la Révolution, Mélanges de science religieuse t. XXVII (1970) n° 4, pp. 185-225 (pp. 209-210 pour les événements rapportés ici).

(3) Beaucoup furent ensuite cachés ou détruits volontairement

(4) J 1971.

(5) Archives municipales d'Armentières 075.1.077.77 registre n° 2, f° 19 verso et 20 recto-verso

(6) de l'an II, soit le 12 novembre 1793.

(7) 27 novembre 1793.

(8) Surplis, vêtement de lin à manches larges, souvent plissé, porté au dessus de la soutane et descendant à mi-jambes.

(9) Long manteau sans manches agrafé par-devant.

(10) Ou plutôt horistes, chargés de chanter les heures canoniales (laudes, matines, vêpres etc.) ; ils n'étaient pas nécessairement des ecclésiastiques.

(11) Fabuliste grec; on connaît le goût que la période révolutionnaire avait pour l'Antiquité.

(12) Poêle, drap recouvrant le cercueil pendant les funérailles.

(13) Dais, pièce d'étoffe tendue, soutenue par de petits montants sous laquelle on porte parfois le Saint-Sacrement.

(14) Grand' place.

DANS LES ARCHIVES

De la vigne à Armentières

A.M.A.2.072.5 Guerre 1914-1918 dossier « occupation allemande : états des dégâts et pillages »

« Dégâts occasionnés par les allemands lors de leur visite du

10 octobre 1914 chez Monsieur et Mesdemoiselles MORTREU, frères et sœurs au Faubourg de Dunkerque, route de Nieppe à Armentières :

• **VIGNE arrachée** par les Allemands valeur : 5 Frs
• **RAISIN BLEU volé** 90 kg à 1Fr50 valeur : 135Fr

EN FURETANT DANS LES ARCHIVES

Quand « bon marché » ne rime pas avec mauvaise qualité.

A.M.A.1.778.532 Habitations à bon marché : construction (1925 à 1966)

Extrait d'une brochure de présentation : Le bien-être armentierois Société anonyme coopérative d'habitations à bon marché, Imprimerie Havet, Armentières, [1925], 30p.

« La guerre nous a légué, parmi de nombreux problèmes diffi-

ciles à résoudre, celui particulièrement délicat du logement des classes laborieuses.

La crise du logement préoccupe, à divers titres, un grand nombre de personnes.

Le prix de la plupart des loyers est devenu fort élevé et beaucoup de travailleurs, manuels ou intellectuels, sont actuellement obligés de se contenter de vivre, soit dans un mauvais baraquement, soit dans un appartement trop petit, malsain et sans aucun confort. Des familles se composant du père, de la mère et de plusieurs enfants s'entassent dans deux ou trois